

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 11 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze du mois d'avril à quinze heures, se sont réunis à la salle des fêtes des Joinchères de Venoy, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le cinq avril deux-mille vingt-deux.

Présents : Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE – Jean-Noël LOURY - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Richard ZEIGER

Excusés : Daniel ALLANIC - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Laurent CHAT - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN – Michaël LAVENTUREUX - Philippe LENOIR - Philippe MAILLET - Gérard MICHAUT - Patrick OFFREDI – Michel PANNETIER - Jean-Luc PREVOST - Hervé RATON - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEY - Yannick VILLAIN

Absents : Patrice CHASSERY - Didier IDES - Véronique MAISON - Lionel MION - Sylvain QUOIRIN -

Pouvoirs : Monsieur Daniel ALLANIC donne pouvoir à Monsieur Jacques BALOUP
Monsieur Philippe MAILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël LOURY
Monsieur Patrick OFFREDI donne pouvoir à Monsieur Grégory DORTE
Monsieur Michel PANNETIER donne pouvoir à Monsieur Grégory DORTE
Monsieur Jean-Luc PRÉVOST donne pouvoir à Monsieur Guillaume DUMAY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes pour :	27
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

Quorum : conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

N° 26/2022

Objet : Attribution d'aides concernant l'appel à projets « Rénovation énergétique partielle des bâtiments publics – Bouquet de travaux »

La rénovation énergétique des bâtiments est un axe majeur dans la transition énergétique. Les collectivités territoriales ont un rôle prépondérant dans l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France. Pour sensibiliser et inciter les particuliers à s'engager dans une telle démarche de maîtrise de l'énergie, les collectivités se doivent d'être exemplaires dans ce domaine.

Le SDEY a décidé de lancer plusieurs appels à projets afin de renforcer sa politique en faveur des actions de Maîtrise de l'Énergie, avec pour objectif de soutenir financièrement et techniquement les collectivités de

l'Yonne dans la réalisation de projets de rénovation de bâtiments publics performants en matière d'efficacité énergétique.

Le règlement d'intervention de l'appel à projet « rénovation énergétique partielle des bâtiments publics – Bouquet de travaux » précise les exigences thermiques à respecter.

Ci-dessous la liste des projets, des collectivités adhérentes au service « Conseil en Energie Partagé », soumis à analyse de la commission « Transition Energétique » :

Collectivité	Projet	Bâtiment	Principaux travaux	Aides SDEY octroyées
QUINCEROT	Rénovation	Mairie	Isolation murs et combles, Remplacement de fenêtres et portes, Remplacement de luminaires en LED Installation VMC	3 910.13 €
SIVOS NORD EST GATINAIS	Rénovation	Ecole Villethierry	Isolation des combles Remplacement luminaires en LED Pompe à chaleur	20 000.00 €
VERLIN	Rénovation	Logement communal (Presbytère)	Remplacement du système de chauffage	7 83.35 €
				24 693.48 €

L'aide financière sera versée après réception des travaux, sur présentation des justificatifs. Le SDEY se réserve le droit de ne pas verser la subvention ou de réclamer le remboursement de l'intégralité de la somme versée en cas de manquement du maître d'ouvrage à ses obligations stipulées dans le règlement d'attribution.

Vu le règlement d'attribution du SDEY concernant l'appel à projets « rénovation énergétique partielle des bâtiments publics – Bouquet de travaux »,

Vu le règlement financier en vigueur,

Vu les demandes d'aides présentées par les communes,

Vu les avis favorables de la Commission « Transition Energétique »,

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Approuve** l'attribution des aides ci-dessus mentionnées ;
- **Autorise** le Président à signer tout document afférant à ces dossiers, notamment les conventions de financement et les conventions de CEE.

Fait et délibéré en séance

Le 11 avril 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY (